

Lieu de Formation

En inter : dans nos locaux
En intra : dans vos locaux

Formation initiale :

Nombre de jour : 3 à 5 jours
Nombre d'heures : 21 à 35 h

Recyclage :

Nombre de jour : 2 jours
Nombre d'heures : 14 h

Délais d'accès :

30 jours et selon votre planning.

Modalités d'inscription :

Formulaire d'inscription en ligne.

Tarif :

Tarif individuel : à partir de 250 €/jour HT.
Tarif groupe : minimum 4 personnes
à partir de 990 €/jour HT.

Nous consulter, demande de devis par
téléphone ou mail.

Méthode et moyens pédagogiques :

Moyens techniques : PC, tablettes,
vidéoprojecteur, engins de chantier en fonction
de la catégorie : mini pelle, pelle, chargeuse,
engin de compactage, engin de transport,
manitou, engin de manutention tout terrain,
plateau de chargement, harnais et casques.

Moyens humains : Formateur qualifié.

Apports théoriques et pratiques :

Support de cours formation.
Exercices de mise en situation.
QCM et test théorique.
Echanges de bonnes pratiques.

Prérequis :

Savoir lire, écrire et parler le français.
Aptitude médicale au poste.

Obligation règlementaire :
Formation AIPR requise pour la conduite d'un
engin de chantier.

Objectifs :

Préparer aux épreuves théoriques et pratiques
conformément à la recommandation CACES®
R482.

Mettre en pratique les consignes de sécurité
prévues par la recommandation CACES® R482.

Manipuler en sécurité un engin de chantier.

Appliquer les consignes de sécurité en
entreprise et sur la voie publique dans un
temps imparti.

Examiner l'engin et ses équipements et mettre
en pratique la maintenance de 1^{er} niveau.

Communiquer les anomalies et difficultés
rencontrées dans l'exercice de ses fonctions.

Personnes concernées :

Candidat à l'obtention du certificat
d'aptitude à la conduite en sécurité
(CACES®) dans les établissements le
demandant pour être autorisé à conduire
des engins de chantier.

Accessibilité : Nous disposons d'une salle et de
W.C accessibles aux personnes à mobilité
réduite.

Afin d'évaluer ensemble si nos formations
peuvent s'adapter à vos besoins personnels
spécifiques, ou s'il est nécessaire de vous orienter
vers un autre organisme, Christian Fleury est à
votre écoute par mail à [admin@fcf-
prevention.com](mailto:admin@fcf-prevention.com)



Organisme de formation professionnel
en prévention des risques

☎ : 06.23.42.67.10

✉ : admin@fcf-prevention.com

CACES R482 – Engin de chantier Catégorie A-B1-C1, D, E, F, G

LE PROGRAMME SUIVANT EST CONFORME À LA RECOMMANDATION R482.

MODULE THÉORIQUE

- Réglementation et textes de la sécurité sociale :
 - réglementation applicable aux engins,
 - documents à présenter lors des contrôles,
 - rôle des différents organismes : inspection du travail, CRAM/CARSAT, OPPBTP.
- Classification et technologie :
 - principaux types d'engins,
 - caractéristiques principales des composants et des dispositifs de sécurité,
 - fonctionnement des organes de service et des dispositifs de sécurité.
- Sécurité :
 - principaux risques : renversement, heurt, environnement, énergie,
 - règles de conduite, de circulation et de stationnement,
 - gestuelle de commandement et de manœuvres,
 - dispositions générales de sécurité,
 - distances de sécurité avec les conducteurs électriques.
- Vidéos

MODULE PRATIQUE SELON TYPE D'ENGINS

- Vérifications visuelles et du bon fonctionnement des dispositifs de sécurité.
- Circulation en situation de travail.
- Réalisation des tâches pour lesquelles l'engin est spécialement conçu.
- Opérations d'entretien de premier niveau.

EVALUATION

QCM et test théorique avec questions fondamentales définies par la recommandation.

Exercice de mise en situation avec critères d'acceptation définis par la recommandation.

Cette formation est sanctionnée par une attestation individuelle de fin de formation **et, en cas de réussite aux tests, délivrance du CACES R482 pour les catégories validées en formation. Les tests sont effectués par un testeur certifié par un organisme certificateur indépendant validé par le Comité Français d'Accréditation (COFRAC).**

Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

Validité : 5 ans.

FCF – Fleury Christian Formation
SIRET : 802 277 343 00025

n° de déclaration d'activité : 119 506 513 95

Siège social : 3, rue de la Croix Blanche – 95710 CHAUSSY

Bureaux et Formations : 5, rue Ampère – 95420 Magny en Vexin

Plateau technique : 9 route de Vernon – 95420 Hodent

Centre d'examen AIPR par QCM n°1146